

Escautpont / Raismes, QP059056 – Brunehaut



Phase I
Etat des Lieux & Diagnostic

Août 2015

Préambule Methodologique

Contexte et objectifs de la mission

Dans le **contexte national de réforme de la politique de la ville**, la Porte du Hainaut devient « chef de file » de cette politique sur le territoire. Le contrat unique d'agglomération a été signé en juin 2015.

10 territoires sont retenus par l'Etat dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire :

- **5 territoires intercommunaux :**
 - Quartier Prioritaire « Centre » (Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin),
 - Quartier Prioritaire « Schneider » (Escaudain, Louches, Roelux)
 - Quartier Prioritaire « Gambetta » (Louches, Denain, Escaudain)
 - Quartier Prioritaire « Brunehaut » (Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut)
 - Quartier Prioritaire « Arenberg » (Wallers, Bellaing, Raismes)
- **5 territoires communaux :**
 - Quartier Prioritaire « Boulevard de la Liberté » (Douchy-les-Mines)
 - Quartier Prioritaire « Couture Savonnerie » (Escaudain)
 - Quartier Prioritaire « Sabatier » (Raismes)
 - Quartier Prioritaire « Collinière » (Saint-Amand-les-Eaux)
 - Quartier Prioritaire « Elnon » (Saint-Amand-les-Eaux)

En parallèle de l'élaboration de son contrat de ville 2015-2020, une mission de diagnostic stratégique a été confiée à HB Etudes & Conseils en mai 2015.

La mission a pour objectifs de :

- Réaliser un **diagnostic partagé du fonctionnement de chacun des 10 nouveaux quartiers** de la géographie prioritaire de la CAPH,
- Identifier, pour chacun de ces quartiers, **les enjeux stratégiques**,
- Aiguiller la communauté d'agglomération sur la **priorisation et la stratégie d'intervention communautaire**.

La mission s'articule en deux phases :

- Phase I. Diagnostic – Etat des Lieux
- Phase II. Enjeux et Stratégie

Le présent rapport de diagnostic, en complément des 9 autres diagnostics de site, clôture la phase I.

La méthodologie déployée pour la réalisation des 10 diagnostics

Afin d'élaborer les 10 diagnostics stratégiques, plusieurs investigations ont été réalisées :

- Une visite de site de l'ensemble des 10 quartiers retenus,
- Une analyse des documents mis à disposition par la CAPH et les partenaires,
- La réalisation d'entretiens qualitatifs avec les acteurs ressources,
- Le recueil et le traitement de données diverses,
- L'analyse et la production de cartographies,
- La réalisation de réunions techniques avec chaque ville concernée afin de partager un pré-diagnostic et compléter le recueil d'informations.

Les acteurs rencontrés dans le cadre de la démarche sont :

- **Les services de la CAPH**
 - Les services Habitat et Politique de la ville
 - Le service Emploi Insertion
 - Le directeur du Pôle économique et emploi
 - La mission Arenberg Créative Mines
- La **DDTM de Valenciennes**
- Les services du **Département du Nord** (Direction territoriale et UTPAS)
- Les principaux **baillleurs sociaux**
 - Maisons et Cités
 - SIA Habitat
 - SA du Hainaut
- Les **techniciens et élus des communes concernées** par la nouvelle géographie prioritaire :
 - La ville de Denain,
 - La ville de Douchy les Mines,
 - La ville d'Escaudain,
 - La ville d'Escautpont,
 - La ville de Louches,
 - La ville de Saint Amand les Eaux,
 - La ville de Raismes,
 - La ville de Wallers.

Les sources documentaires exploitées

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et les partenaires ont mis à disposition de **nombreux documents divers et variés**. Nous retenons en particulier :

- Les documents relatifs au SCOT,
- Diverses cartographies de la CAPH (trame verte et bleue, localisation du patrimoine social, identification des cités minières, patrimoine remarquable, etc.)
- Les cartographies de la plateforme du compte foncier
- Données statistiques diverses (traitées en partie par la CAPH à l'échelle des quartiers prioritaires) : RPLS, FILOCOM, majic III, CAF, ANAH, etc.
- Etude opah RU Denain Lourches Escaudain
- Le dossier de candidature PNRU 2 pour la ville de Denain,
- Divers documents et études concernant la commune de Denain,
- L'étude d'aménagement paysager d'une Voie Parc dans le cadre du projet ANRU du site Knox, à ESCAUDAIN,
- Le contrat de ville 2015-2020 en cours de finalisation,
- Le bilan 2014 du PLIE
- Les fiches quartiers DDTM,
- Les documents relatifs à l'ANRU Sabatier – Ville de Raismes (candidature ANRU, bilans des opérations, etc.).
- Les documents et données des bailleurs (état du peuplement des quartiers prioritaires, cartographies, réflexions dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, etc.).
- Etc.

De nombreuses autres données ont été mises à disposition (notamment les données des bailleurs sur l'occupation de leur patrimoine), mais toutes n'ont pu être traitées dans le cadre des diagnostics.

En effet, l'objectif étant – à terme une analyse comparative entre les 10 sites retenus – le choix méthodologique a été de retenir un socle commun aux 10 sites.

Précautions relatives aux données chiffrées exploitées

Au regard des données statistiques disponibles, peu de sources de données publiques existent à l'échelle des nouveaux quartiers prioritaires.

Afin de pouvoir dégager des données et tendances à l'échelle de nos quartiers, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut a réalisé un important travail d'exploitation des bases de données, en particulier :

- Les données MAJIC III en date du 31/12/2013, exploitées par la CAPH,
- Les données RPLS 2014 sur le patrimoine social, exploitées par la CAPH,

En complément, d'autres données ont été exploitées :

- Les indicateurs clés de la politique de la ville du dispositif Revenus Fiscaux Localisés 2011 (INSEE) à l'échelle des quartiers prioritaires,
- Les données INSEE 2011 à l'échelle des IRIS (données habitat et population),
- Les données des bailleurs.

Nous avons également exploité les données INSEE à l'échelle des IRIS, bien qu'elles ne correspondent pas précisément aux périmètres de la nouvelle géographie prioritaire.

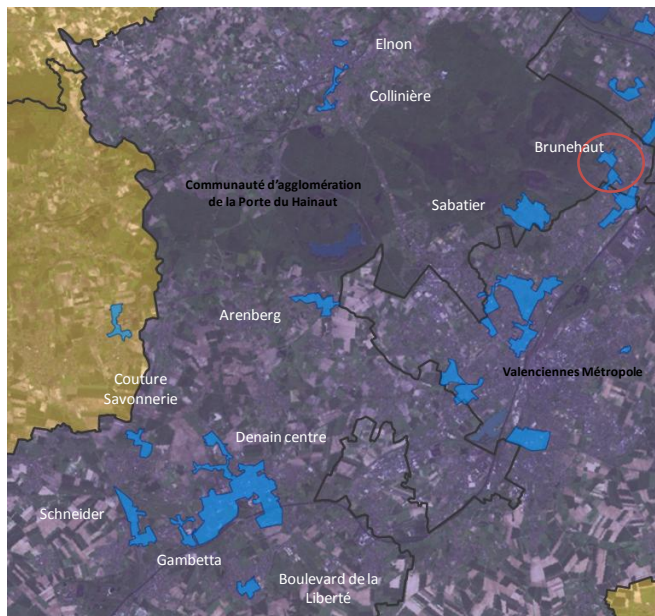
Néanmoins, il s'agissait des seules données disponibles permettant d'approcher la réalité de nos quartiers au regard notamment des indicateurs emploi, et formation.

A titre indicatif, la planche sur les données de cadrage apporte une précision sur la part de la surface du quartier prioritaire contenu dans les iris analysés.

Ainsi, les données présentées dans le diagnostic qui suit, mobilisent différentes sources à différentes échelles. Il convient ainsi d'être vigilant quant à l'interprétation de celles-ci.

SOMMAIRE

I. ELEMENTS DE CADRAGE	5
II. LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT	6
II.1. LOCALISATION DANS LA VILLE	6
II.2. L'ACCESSIBILITE DU SITE	7
II.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES QUALITES PAYSAGERES	9
II.4. LE PATRIMOINE REMARQUABLE	10
III. LE SITE AU REGARD DES PROJETS ET POTENTIALITES.....	11
III.1. LES COMPOSANTES DU SITE	11
III.2. REGARD SUR LE POTENTIEL FONCIER	12
III.3. LA DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LES PROJETS STRUCTURANTS	13
III.4. LA MOBILISATION DES CLAUSES D'INSERTION	14
IV. REGARD SUR L'HABITAT	15
IV.1. DONNEES DE CADRAGE SUR LE PERIMETRE QPV	15
IV.2. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE LOGEMENTS	16
IV.3. LES PROJETS HABITAT	20
V. REGARD SUR LA POPULATION.....	22
V.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU SITE EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE	22
V.2. EN COMPLEMENT, QUELQUES ELEMENTS SOCIODEMOGRAPHIQUES (ECHELLE IRIS).....	23
V.3. EN GUISE DE SYNTHESE, NOUS RETENONS SUR LE QUARTIER BRUNEHAUT.....	26
VI. LES ENJEUX SOCIAUX DU SITE.....	27
VII. LES RESSOURCES MOBILISABLES SUR LE QUARTIER.....	28
VII.1. EQUIPEMENTS ET SERVICES.....	28
VII.2. REGARD SUR LA PLACE DES HABITANTS ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	31
VIII. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	32



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>



Source : CAPH

I. ELEMENTS DE CADRAGE

Le quartier en géographie prioritaire « Brunehaut » recense **1271 habitants**, ce qui représente 4% de l'ensemble de la population habitant en géographie prioritaire de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

Le nombre de logements est de **470 logements répartis sur les communes de Escautpont et Raismes** (Source : Traitement CAPH des données cadastrales MAJIC III au 31 /12/2013).

Le revenu Médian de ce quartier est de **9 700 €**.

Au regard des zonages Iris INSEE, le quartier Politique de la ville se partage sur les iris suivants :

Code	Nom du quartier prioritaire	Commune(s) concernée(s)	Commune Majoritaire	Population en géographie prioritaire 2011	Part du site / l'ensemble de la géographie prioritaire de la CAPH	Revenu médian
QP059050	Centre	Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin	Denain	13980	46%	8 000 €
QP059051	Boulevard De La Liberté	Douchy-les-Mines	Douchy-les-Mines	3440	11%	8 400 €
QP059055	Sabatier	Raismes	Raismes	2820	9%	10 700 €
QP059052	Schneider	Escaudain, Louches, Roelux	Escaudain	2290	7%	8 700 €
QP059059	Arenberg	Wallers, Bellaing, Raismes	Wallers	1750	6%	10 500 €
	Elnon	Saint-Amand-les-Eaux	Saint-Amand-les-Eaux	1436	5%	9 100 €
QP059056	Brunehaut	Escautpont, Raismes, Bruay-sur-l'Escaut	Escautpont	1271	4%	9 700 €
QP059054	Gambetta	Louches, Denain, Escaudain	Louches	1243	4%	9 000 €
QP059053	Couture Savonnerie	Escaudain	Escaudain	1200	4%	10 600 €
	Collinière	Saint-Amand-les-Eaux	Saint-Amand-les-Eaux	1106	4%	10 100 €
Total des 10 territoires en géographie prioritaire de la CAPH				30536	100%	

Source : INSEE, Revenus fiscaux Localisés, exploitation CAPH

Code	Nom du quartier prioritaire	Commune	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS
QP059056	Brunehaut	Escautpont	Escautpont	67.8%
		Raismes	Lagrange et foret	23.2%

- 67.8% de la surface du quartier prioritaire est contenu dans l'iris Escautpont qui regroupe l'ensemble de la ville.
- 23.2% de la surface du quartier est contenu dans l'iris Lagrange et Forêt de Raismes.

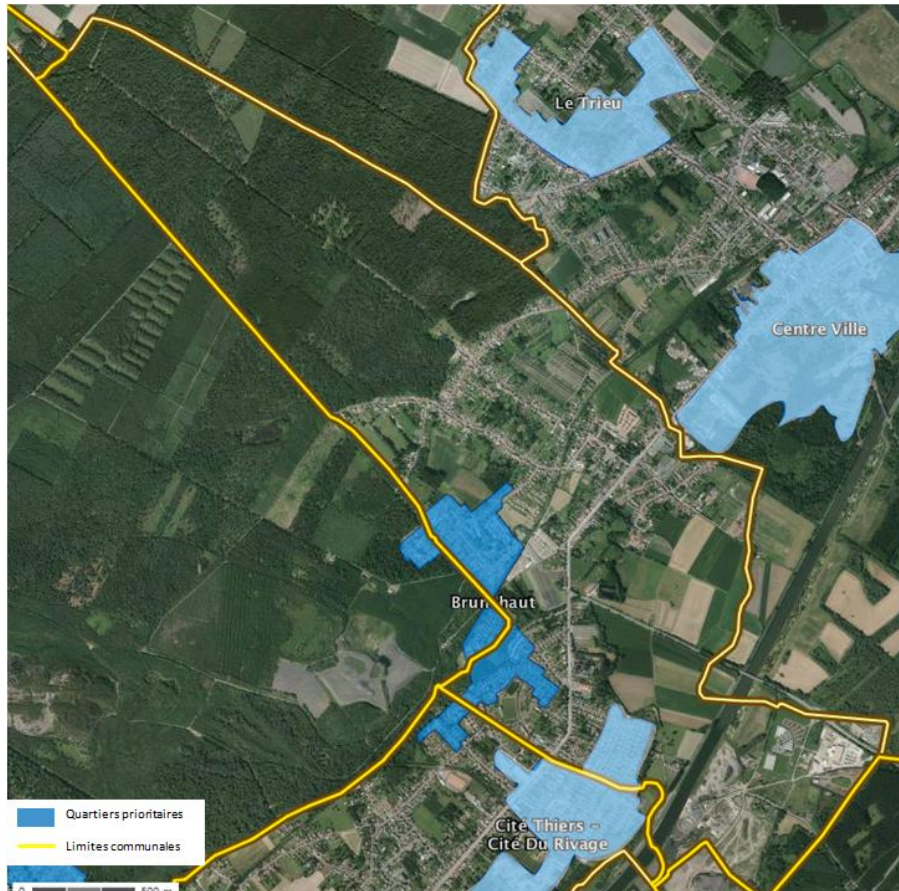
II. LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT

II.1. LOCALISATION DANS LA VILLE

Le site Brunehaut est situé sur deux communes de la CAPH :

- La majeure partie du site est située sur **la partie Est de la commune de Escautpont,**
- Deux parties du site sont situées à l'Ouest sur la commune de Raismes : La cité Lagrange et une partie de la cité Trieu Saint Jean. Il s'agit de quartiers **excentrés du centre ville de Raismes.** De fait, les habitants se tournent au quotidien vers la commune d'Escautpont plus proche géographiquement.
- Une petite partie au Sud du site est située sur Bruay-sur-l'Escaut, communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Le site est à proximité immédiate de **la forêt domaniale qui borde le site à l'Ouest.**



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

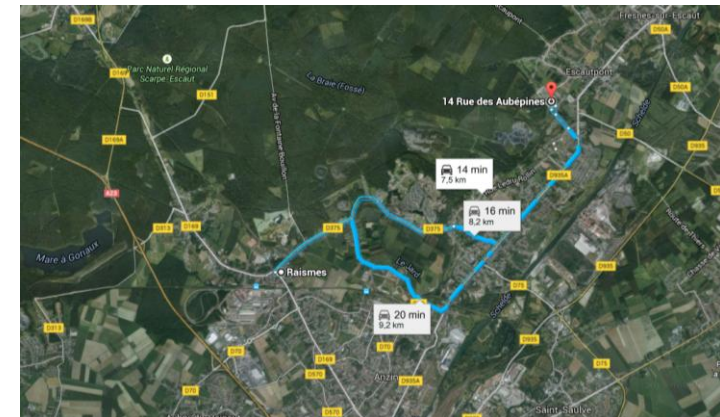
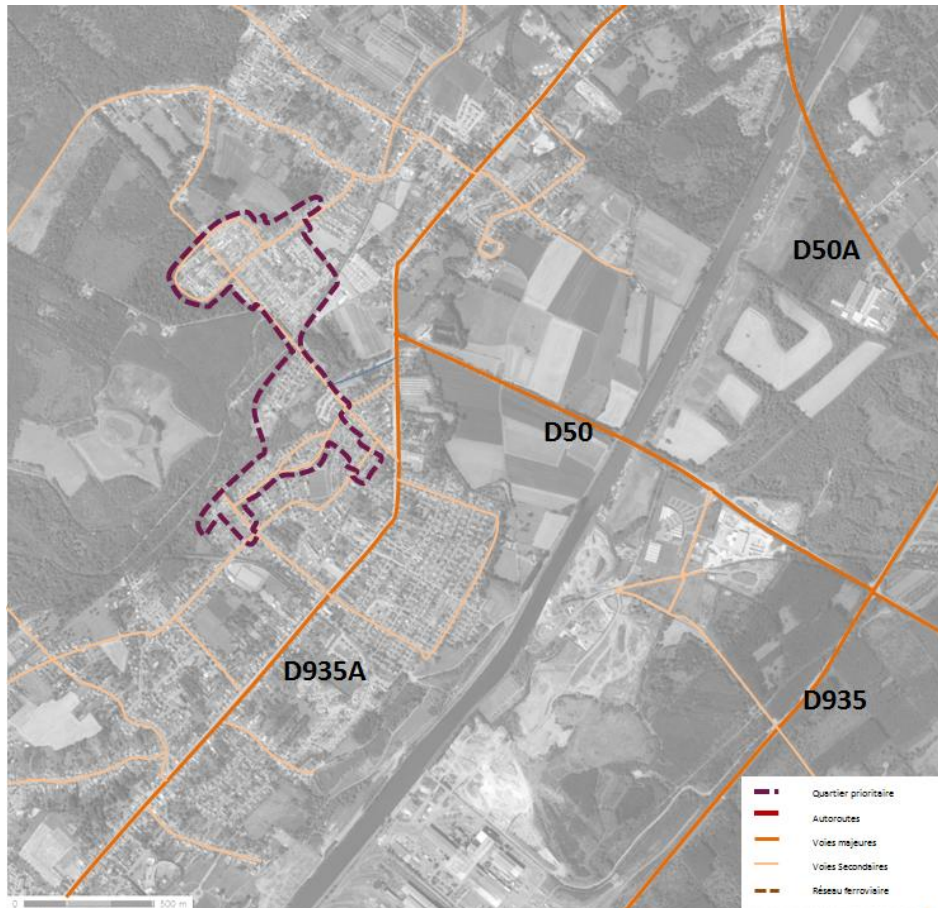
II.2. L'ACCESSIBILITE DU SITE

Le réseau viaire

Le quartier Politique de la Ville est un quartier résidentiel excentré du reste de la commune de Raismes, avec une distance d'environ huit kilomètres entre le site et le centre ville.

Ainsi, le site est davantage relié à la commune d'Escautpont avec **une distance d'environ un kilomètre du centre ville**. Le site est aussi bordé par une **voie structurante à l'Est : la rue Jean Jaurès (D935A)**.

L'accessibilité viaire au sein du site se fait par le réseau de **voies résidentielles**.



Source : <https://www.google.fr/maps>



Le maillage en transports en commun

Le réseau Transvilles est présent sur la commune d'Escautpont et aux abords du site « Brunehaut » avec la ligne 2 du tramway : Vieux-Condé Le Boulon / Famars université.

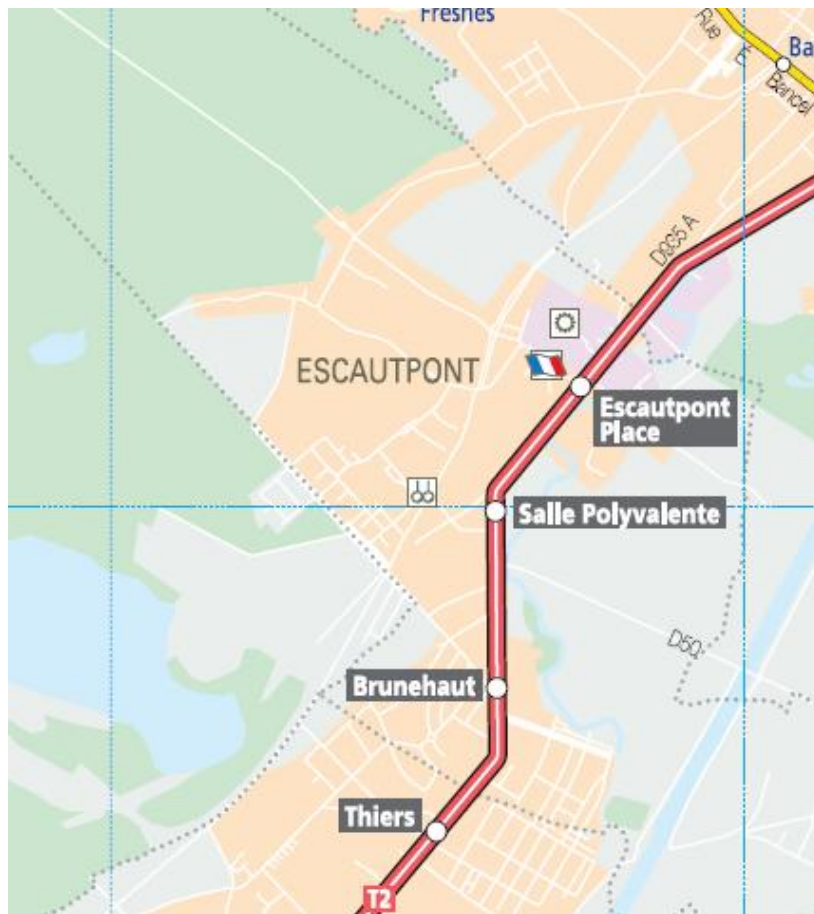
Malgré trois arrêts de tramway situés à proximité du site : Escautpont Place, Salle Polyvalente et Brunehaut, les communes de Raismes et d'Escautpont s'accordent à dire que **cette opportunité** n'a pas pour autant permis de désenclaver le quartier. Les motifs évoqués sont :

- Des arrêts de bus qui ont été supprimés au cœur des cités,
- Le temps de trajet jusque Valenciennes est jugé trop long,
- Certains habitants sont confrontés à des freins psychologiques quant à l'usage des transports en commun et sur leur mobilité quotidienne en général.

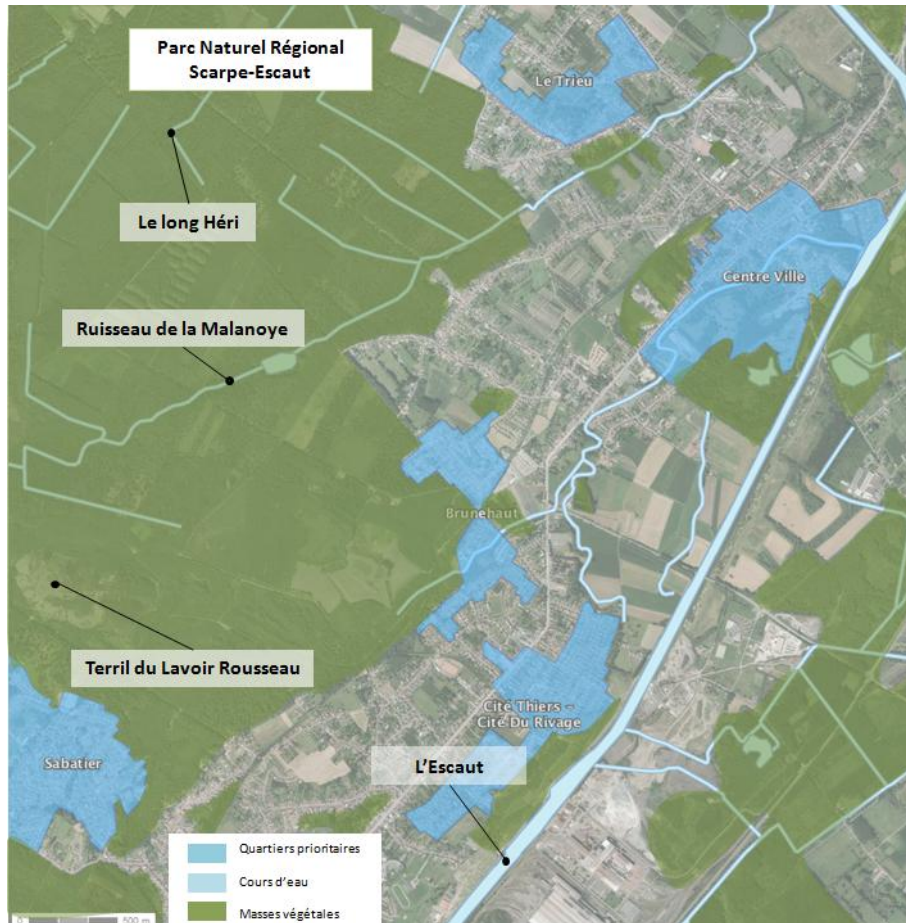
« Le tram n'a pas apporté de plus value sur la cité Lagrange à Raismes par rapport au bus. Ca n'a pas désenclavé le quartier. »

« On a espéré qu'il y ait un regain dynamique grâce au tram mais c'est l'inverse. Le tram vide la cité ! Il n'attire pas les gens et de l'activité tertiaire à Escautpont. »

« Et pour aller à valenciennes c'est trop long, c'est 45 minutes. Pour certains habitants, c'est inimaginable de sortir du quartier. Ils restent dans le quartier. La nouvelle ligne n'est pas autant utilisée que souhaitée, sauf aux heures de pointe où les gens qui bossent le prennent. »



Source : <http://www.transvilles.com>



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Le terril du Lavoir Rousseau



L'Escout

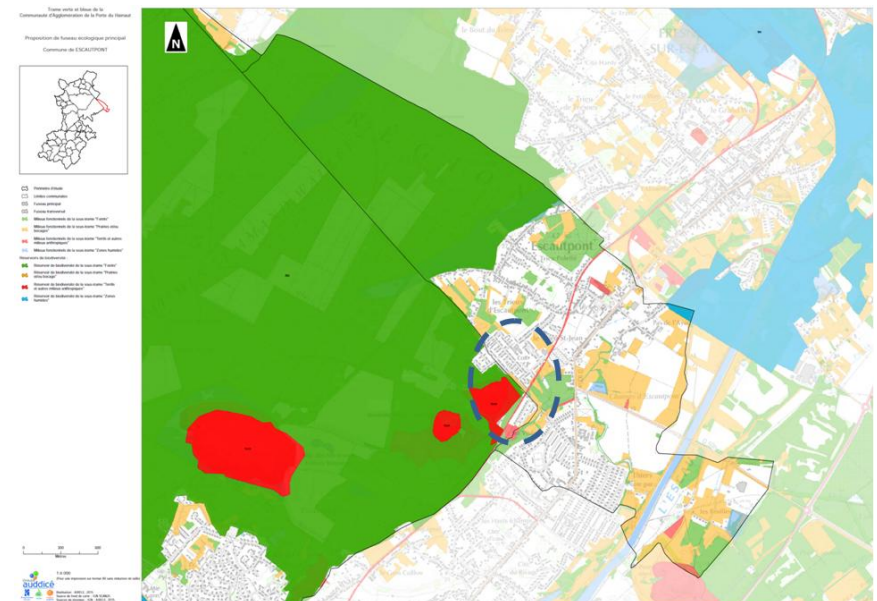


II.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES QUALITES PAYSAGERES

Le site Brunehaut est intégré à la trame verte et bleue et regroupe des réservoirs de biodiversité sur ses abords avec :

- Une large zone « verte » qui correspond à la **forêt domaniale Raimes – Saint Amand – Wallers**. En effet, les communes d'Escoutpont et Raimes sont intégrées au « Parc Naturel Régional ».
- Une zone « rouge » qui correspond aux réservoirs de biodiversité de types « Terrils et autres milieux anthropiques » à la jonction entre les deux sous ensembles qui composent le site QPV.

« Un corridor écologique est en cours de réalisation et est destiné à relier la forêt à l'Escout »



Source : CAPH

II.4. LE PATRIMOINE REMARQUABLE

LOCALISATION DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL



Le site n°8 « paysage et ensemble miniers de Chabaud Latour et Paysage et ensemble miniers de Sabatier », classé à l'Unesco, s'étend sur 715 hectares et comprend des éléments présents sur le site QPV Brunehaut.

Le classement sur le site N°8 concerne la cité Ledru Rollin à Bruay sur l'Escaut, la cité moderne Thiers nouvelle à Bruay sur l'Escaut et Escoutpont, **la cité pavillonnaire Brunehaut et son groupe scolaire à Escoutpont**, issus de la fosse Thiers, ainsi que **la cité pavillonnaire Lagrange à Raismes**, issue quant à elle de la fosse la Grange.

Dans le cadre d'un recensement réalisé récemment sur l'ensemble de la CAPH, la ville d'Escoutpont recense le patrimoine remarquable suivant :

- L'Eglise St Martin (+ objets)
- Le tour de l'Eglise



Une maison d'ingénieur à Escoutpont

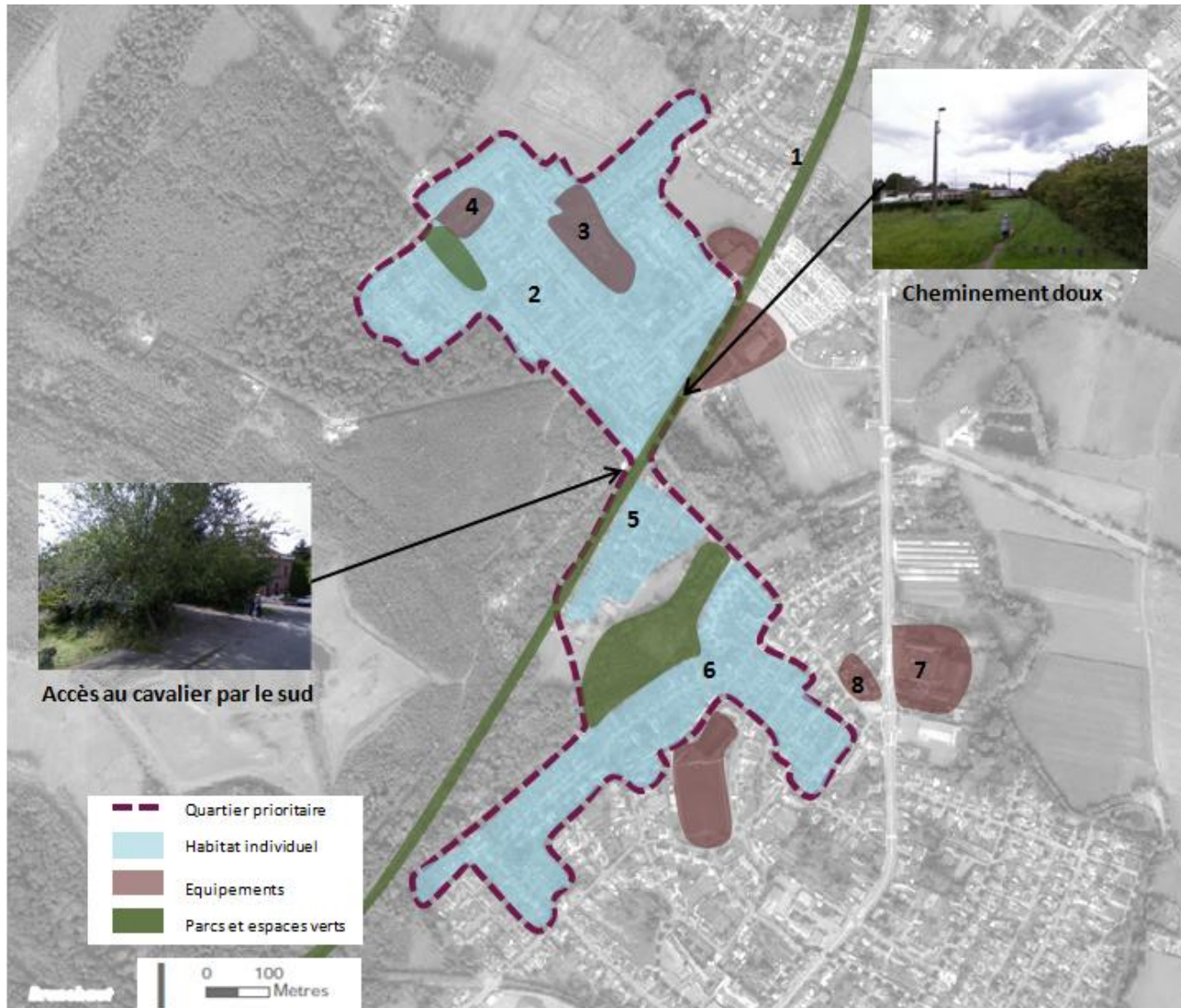


Eglise Saint Martin

Source : CAPH

III. LE SITE AU REGARD DES PROJETS ET POTENTIALITES

III.1. LES COMPOSANTES DU SITE



Le site en géographie Prioritaire se décompose en deux sous ensembles distincts de part et d'autre de **l'ancien cavalier** (1). Celui-ci marque une rupture entre les deux zones urbanisées tout en favorisant le lien sous la forme d'un cheminement doux.

Ces deux sous ensembles sont des sites purement **résidentiels composés d'habitat individuel** avec :
La partie nord :

- (2) La cité Trieu Saint-Jean, dont une petite partie est située sur la commune de Raismes

A noter que la partie Nord est tournée vers le centre ville d'Escautpont avec un accès par la rue Irénée Gautier.

Cette partie nord intègre deux équipements structurants :

- (3) Le collège Jean Zay
- (4) Le centre de loisirs municipal

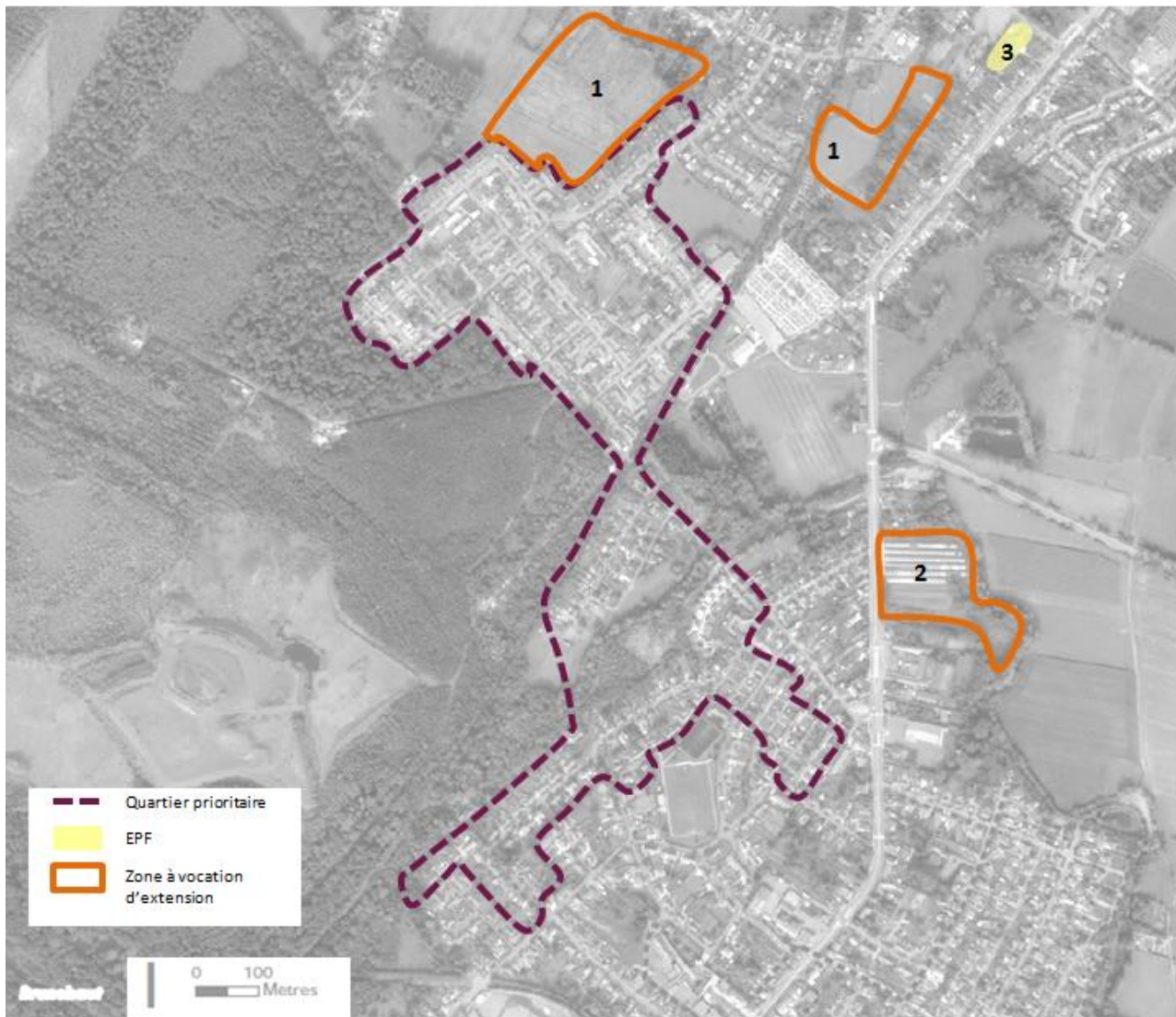
La partie sud :

- (5) La cité Lagrange
- (6) La cité Brunehaut

Ces cités sont séparées par une zone boisée. De cette partie, les habitants vont plus facilement sur Bruay sur l'Escaut.

Le quartier bénéficie de **nombreux autres équipements positionnés aux abords du site** avec notamment l'école Brunehaut (7) et le centre socioculturel Agate (8) adossés à la partie sud.

III.2. REGARD SUR LE POTENTIEL FONCIER



Source : Etude compte foncier CAPH

Cette partie présente le foncier ou les parcelles identifiées pour des projets potentiels.

Sont présentés :

- Le foncier maîtrisé par l'Établissement Public Foncier (EPF),
- Le foncier maîtrisé par la CAPH,
- Les zones à vocation d'extension.

En complément, et de manière non exhaustive sur la base des entretiens réalisés avec les communes, nous pointons :

- Les « friches » ou « dents creuses sans vocation » (maîtrisées ou non) qui interrogent quant à leur devenir,
- Les parcelles sur lesquelles des projets de constructions sont envisagés voire à l'étude.

Au regard des entretiens réalisés avec les communes d'Escautpont et de Raismes, il n'y a pas de projets d'extension à venir. Néanmoins, nous pointons :

- (1) Deux zones à vocation d'extension sur la commune d'Escautpont. L'une d'elle est située aux abords immédiats du quartier prioritaire.
- (2) Une autre zone de l'autre côté de la rue Jean Jaurès et donc impactant le site dans une moindre mesure.
- (3) Un îlot maîtrisé par l'EPF, mais qui est relativement éloigné du quartier prioritaire.

III.3. LA DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LES PROJETS STRUCTURANTS

Ce qui a été réalisé

Le site à bénéficié de **subventions ANRU au titre du Projet de Renovation Urbaine du Corridor Minier** porté par Valenciennes Métropole.

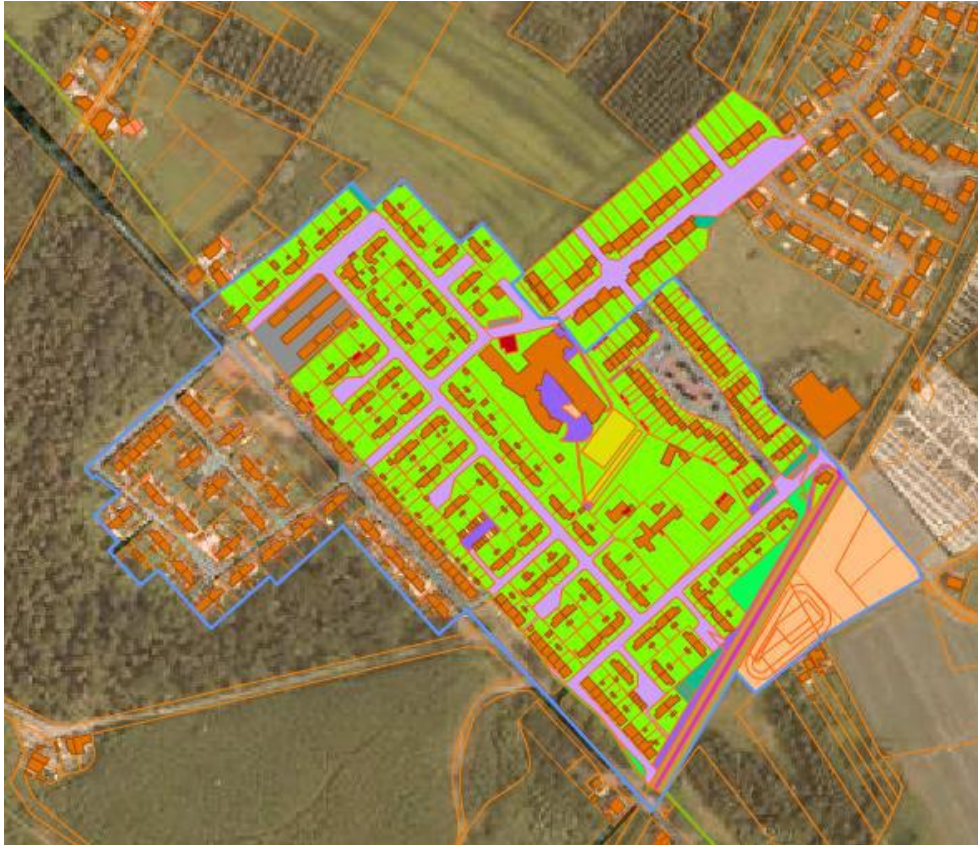
Le projet s'est traduit par des opérations sur Escaupont et Bruay sur l'Escaut :

- La **démolition** de **19** logements (les immeubles Hironnelles et Mésanges et 7 logements privés)
- La **construction** de **40** logements locatifs sociaux
- La **rénovation** des **479** logements de la cité **Thiers** et de **la cité La Pastorale (réhabilitation+résidentialisation) et la residentialisation des 199 logements du Trieu-Saint-Jean.**
- L'**aménagement de la place Henri Durre**, et création de **2 voiries** (voirie de bouclage entre la rue Deflines et la rue Jaurès, voirie à l'arrière du groupe scolaire)
- La création de **7 cellules commerciales** situées place Henri Durre
- Intervention sur **7 équipements publics** : A Bruay-sur-l'Escaut : réhabilitation de la salle Goguillon, construction du groupe scolaire Joliot-Curie et d'une salle polyvalente; **A Escaupont : construction d'une salle polyvalente et d'un plateau sportif, aménagement de l'aire de jeu de l'école Brunehaut et restructuration d'un Foyer pour jeunes.**

Ce qui est en cours ou en projet

- Des projets habitat détaillés dans la partie « regard sur l'habitat »
- Une réflexion sur la jonction entre Raismes et Escaupont avec une qualification envisagée des espaces publics de proximité
- Un **corridor écologique** est en cours de réalisation. Il est destiné à relier la forêt aux berges de l'Escaut avec un financement à 80% par le département.

Nous ne pointons pas d'autres projets structurants d'envergure, le quartier ayant déjà été impacté dans le cadre du PRU corridor Minier, à noter que la partie Raismoise n'a cependant pas été impactée.



« La Cité Trieu Saint Jean est une cité de Camus Bas. Une hypothèse de démolition a été proposée au moment de la définition du projet Corridor Minier. Néanmoins, Monsieur le Maire n'a pas souhaité démolir ces logements aux loyers pas chers et très appréciés par les personnes âgées. Le Maire s'est battu pour garder ces logements accessibles et très demandés »

III.4. LA MOBILISATION DES CLAUSES D'INSERTION

Le tableau suivant présente les opérations réalisées du 01/01/2011 au 31/05/2015 sur lesquelles des heures d'insertion ont été appliquées.

Ainsi, au total sur **3 opérations réalisées depuis 2011 sur la ville d'Escoutpont, 4732 heures d'insertion ont été effectuées pour un total de 12 participants.**

Sur la base des informations transmises en juin 2015 au service emploi de la CAPH par les donneurs d'ordre, les opérations suivantes sont identifiées comme des opérations à venir qui mobiliseront des heures d'insertion bénéficiant par priorité aux territoires en géographie prioritaires :

- Ville d'Escoutpont : Salle polyvalente, plateau sportif (ANRU)
- SIA : 23 logements Chaussée Brunehaut
- Maisons & Cités : Résidence Trieu St Jean, Cité Thiers ancienne

En projet

- *Maisons & Cités Cité Escoutpont Nouvelle (fin 2015)*

A noter également que l'opération de résidentialisation des logements de la Pastorale a été confiée à l'association Espoir via un **chantier d'insertion**.

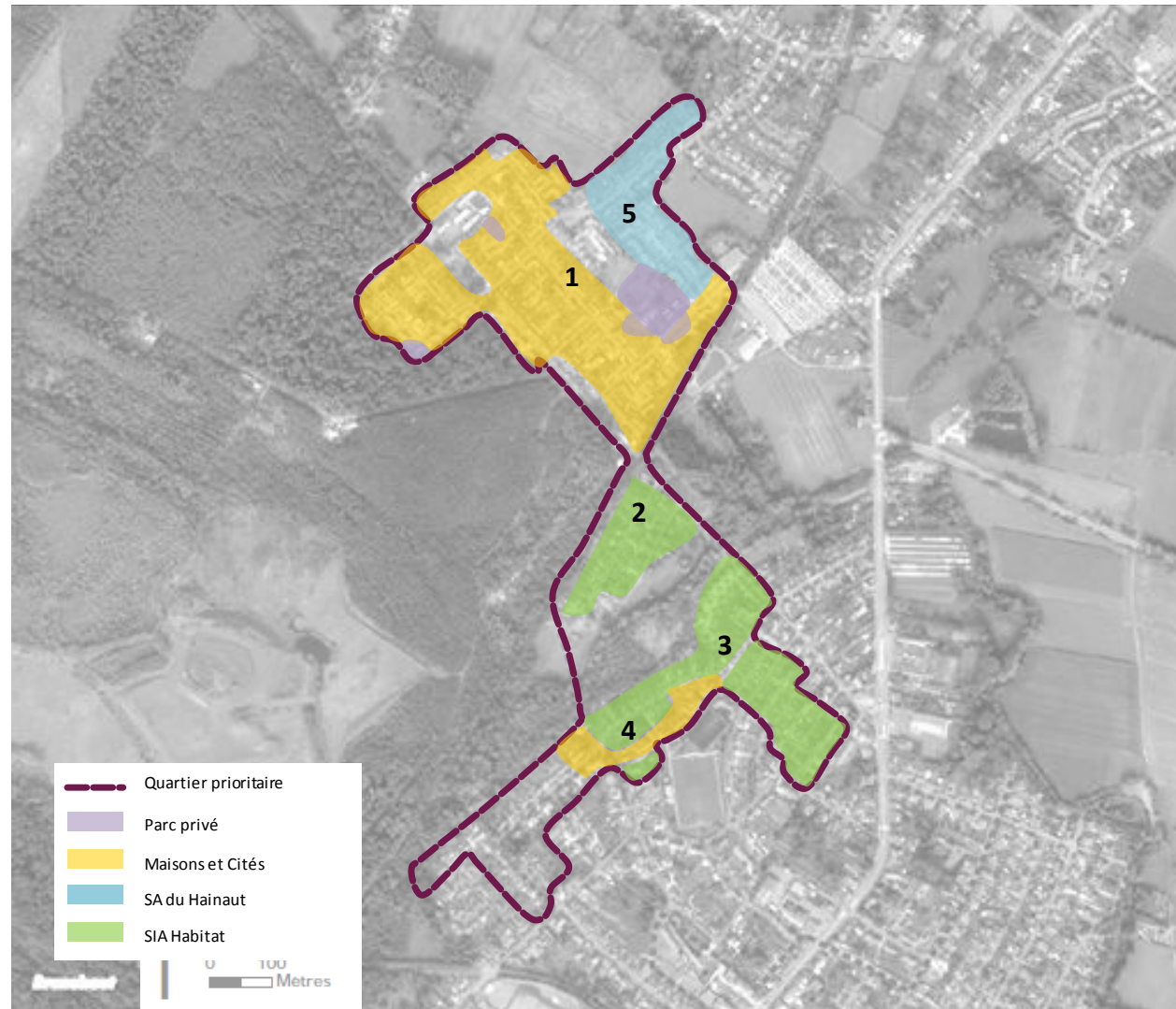
A noter que l'opération « Cité Thiers ancienne » concerne le quartier prioritaire « Cité Thiers/ Rivage » porté par Valenciennes Métropole.

Maitre d'Ouvrage	Opération	Heures d'insertion Réalisées	Nombre de Participants
SIA	23 logements chaussée Brunehaut	2925	8
Maisons et Cités	Résidentialisation de la cité Trieu St Jean – espaces verts	640	2
Maisons et Cités	Cité Thiers ancienne – mise aux normes thermiques	1167	2
Ensemble		4732 heures	12 participants

Source : Service emploi de la CAPH

IV. REGARD SUR L'HABITAT

IV.1. DONNEES DE CADRAGE SUR LE PERIMETRE QPV



Le quartier prioritaire Brunehaut est composé d'environ **470 logements individuels miniers, répartis sur les communes de Raismes et Escautpont.**

- 344 logements sur Escautpont (73%)
- 126 logements sur Raismes (27%)

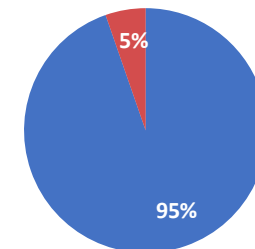
Les 470 logements recensés ne comptabilisent pas les logements localisés sur la commune de Bruay sur l'Escaut.

Au regard des données RPLS 2014, **478 logements sociaux** sont recensés sur l'ensemble du quartier.

Le quartier prioritaire se décompose en plusieurs cités et sous ensembles d'habitat :

- (1) : la cité Trieu Saint Jean
- (2) : la cité Lagrange
- (3) : la cité Brunehaut
- (4) : la cité Thiers Nouvelle
- (5) : la Pastorale

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE PARC SUR LE QPV BRUNEHAUT



■ Proportion de logements sociaux ■ Proportion estimée de logements privés

IV.2. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

REPARTITION DES LOGEMENTS EN 2011

Territoire	Logements en 2011	Résidences principales en 2011	Résidences secondaires et logements occasionnels en 2011	Logements vacants en 2011	Maisons en 2011	Appartements en 2011
Brunehaut - Escoutpont	1687 (100%)	1604 (95,1%)	4 (0,2%)	80 (4,7%)	1644 (97,5%)	42 (2,5%)
Brunehaut - Lagrange et forêt	142 (100%)	134 (94,4%)	0 (0%)	9 (6,3%)	142 (100%)	0 (0%)
CAPH	62497 (100%)	57937 (92,7%)	255 (6,9%)	4295 (6,9%)	54577 (87,3%)	7752 (12,4%)

Source : INSEE recensement 2011.

Les données exploitées dans cette partie visent à poser un état de l'offre de logements à l'échelle du quartier prioritaire. Les données et échelles existantes ne nous permettent pas de disposer de données précises sur les logements situés sur les nouveaux périmètres en géographie prioritaire.

Nous avons donc croisé plusieurs sources de données :

- Les données MAJIC III en date du 31/12/2013, exploitées par la CAPH,
- Les données RPLS sur le patrimoine social 2014 exploitées par la CAPH,
- Les données INSEE 2011,
- Les données des bailleurs Maisons et Cités, SIA Habitat et SA du Hainaut.

Certains écarts peuvent apparaître entre les données issues des différentes sources.

Quelques données de référence à l'échelle des communes majoritaires : Escoutpont et Raismes

Le quartier prioritaire Brunehaut est situé sur deux communes : Escoutpont et Raismes. La commune majoritaire est Escoutpont. Cette commune comptabilise 1687 logements en 2011 (sur la base du recensement de l'INSEE), dont 1604 résidences principales. 97.5% des logements sont des logements individuels et 2.5% des logements collectifs.

Au regard du statut d'occupation, la ville se décompose de la manière suivante :

- 42% des logements sont occupés par des propriétaires (contre 58% à l'échelle de l'EPCI),
- 52% sont occupés par des locataires (parc privé et parc social), contre 40% sur l'EPCI.
- 6% de logements sont occupés par des personnes logées gratuitement (2% sur l'EPCI).

Par comparaison, à l'échelle régionale, en 2011 :

- 56.2% des résidences principales sont occupées par des propriétaires.
- 41.6% des résidences principales sont occupées par des locataires.
- 2.2% sont des logements occupés gratuitement

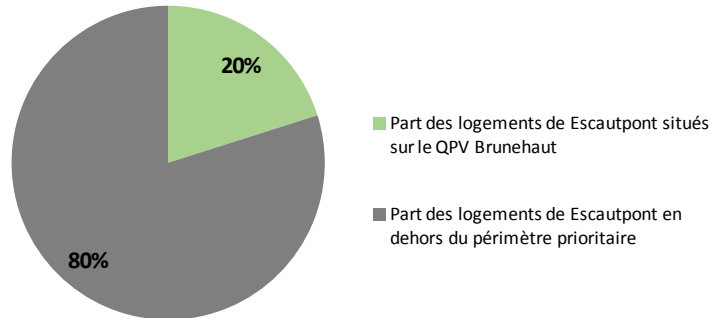
A l'échelle de l'iris Lagrange et forêt sur Raismes, 142 logements sont recensés, dont 134 résidences principales.

85% de ces logements sont occupés par des locataires, les propriétaires sont très minoritaires sur le secteur (13%)

REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION EN 2011

Territoire	Résidences principales en 2011	Résidences principales occupées par des propriétaires en 2011	Résidences principales occupées par des locataires en 2011	Résidences principales HLM louée vide en 2011	logé gratuit en 2011
Brunehaut - Escoutpont	1604	677 (42%)	834 (52%)	458 (29%)	93 (6%)
Brunehaut - Lagrange et forêt	134	17 (13%)	114 (85%)	9 (7%)	3 (2%)
CAPH	57937	33459 (58%)	23099 (40%)	10828 (19%)	1378 (2%)

Source : INSEE recensement 2011.

A l'échelle du quartier prioritaire**ESCAUTPONT : PART DES LOGEMENTS EN QPV BRUNEHAUT SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE**

Le quartier prioritaire Brunehaut recense **470 logements répartis sur les communes de Raismes et Escautpont** (les logements présents sur Bruay sur l'Escaut ne sont pas comptabilisés).

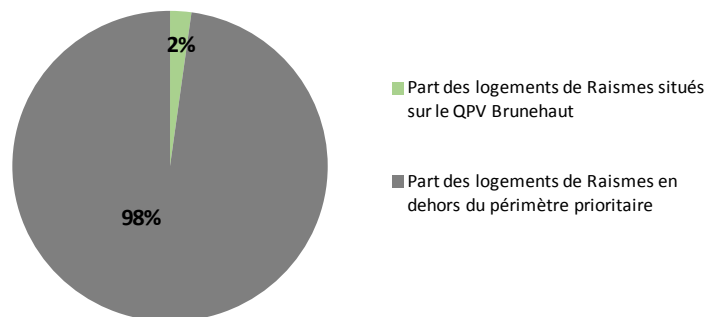
Le quartier prioritaire compte 95% de logements sociaux et 5% de logements privés.

Au regard de l'occupation, nous relevons au 31/12/2013 :

- 409 logements occupés par des locataires, dont 402 locataires du parc social et 7 locataires du parc privé.
- 18 logements occupés par des propriétaires.

La répartition des logements de la ville situés sur le quartier prioritaire :

- 20% des logements de la commune d'Escautpont sont situés sur le quartier prioritaire Brunehaut (soit 344 logements sur 1712).
- 2% des logements de la commune de Raismes sont situés sur le quartier prioritaire Brunehaut (soit 126 logements sur 5790).
- A noter, la présence de logements appartenant au site Brunehaut mais localisés sur la commune de Bruay sur l'Escaut.

RAISMES : PART DES LOGEMENTS EN QPV BRUNEHAUT SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE

REPARTITION DES LOGEMENTS PAR BAILLEUR ET PAR CITE, ET SELON LA NATURE DES LOGEMENTS

Bailleur	Cité	Nombre total de logements	Nombre de logements individuels	Nombre de logements collectifs
SA du Hainaut	La Pastorale	46	46	
SA du Hainaut	Rue I. Gautier	27	27	
SA du Hainaut	Place du Collège	3	3	
SIA Habitat	Rue des Viviers	23	23	
SIA Habitat	Brunehaut 1	91	91	
SIA Habitat	Brunehaut 2	11	11	
SIA Habitat	Lagrange	50	50	
SIA Habitat	Thiers nouvelle	5	5	
M&C Sogi	Thiers nouvelle	23	23	
M&C Sogi	Trieu Saint Jean	199	199	
Total des logements		478	478	0
		100%	100%	0%

Source : RPLS 2014, traitement CAPH

Les cités classées à l'UNESCO (source : Mission Bassin Minier)

Les **cités exceptionnelles** sont des cités « ambassadrices » de la richesse et de la qualité de l'habitat minier dans le Nord Pas de Calais : elles possèdent un haut niveau de qualité au regard de l'ensemble des critères et (ou) possèdent une caractéristique qui les rend unique.

Les **cités remarquables** se distinguent des autres cités construites par une même compagnie : elle est une « vitrine » de la politique de construction de cette dernière. Il s'agit de cités possédant souvent une caractéristique remarquable dans un domaine (architectural, urbain, paysager, historique, symbolique). Elles sont homogènes »

Les **cités témoins** : leurs qualités architecturales, urbaines et paysagères sont inégales. Certaines peuvent avoir subi des transformations importantes (démolitions, restructurations lourdes), elles peuvent cependant avoir un intérêt à l'échelle locale et présenter un cadre de vie agréable. Leur intérêt patrimonial réside avant tout dans le témoignage qu'elles apportent sur la présence de l'industrie minière sur le territoire.

Zoom sur le patrimoine social du QPV

Sur la base des données RPLS 2014, le quartier prioritaire Brunehaut compte **478 logements sociaux, essentiellement individuels.**

Ces logements sociaux se répartissent selon les bailleurs de la manière suivante :

- 222 logements Maisons & Cités Soginorpa (soit 46.4% du patrimoine social),
- 180 logements SIA Habitat (37.6% du patrimoine),
- 76 logements de la SA du Hainaut (16% du patrimoine).

La cité du Trieu Saint-Jean s'étend sur les territoires d'Escoutpont et de Raismes. Elle est traversée par l'avenue de la Malanoye, bordée de petits logements à étage en briques. La cité a été bâtie en 1960 par les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais pour loger les mineurs de la fosse Lagrange toute proche, au pied du terriil tabulaire du même nom.

La cité Trieu Saint Jean est composée de **199 logements individuels Maisons & Cités** qui se répartissent de la manière suivante :

- 125 logements côté Escoutpont,
- 74 logements côté Raismes.

Cette cité a fait l'objet d'une réhabilitation et d'une résidentialisation dans le cadre du projet de rénovation urbaine du corridor minier, porté uniquement par Valenciennes Métropole.

112 logements ont été rénovés avec chauffage central et rénovation thermique.

13 logements ont été rénovés sans chauffage central.

Les 74 logements côté Raismes n'ont pas été intégrés au plan de rénovation urbaine.

La cité Brunehaut est composée de 125 logements individuels SIA Habitat.

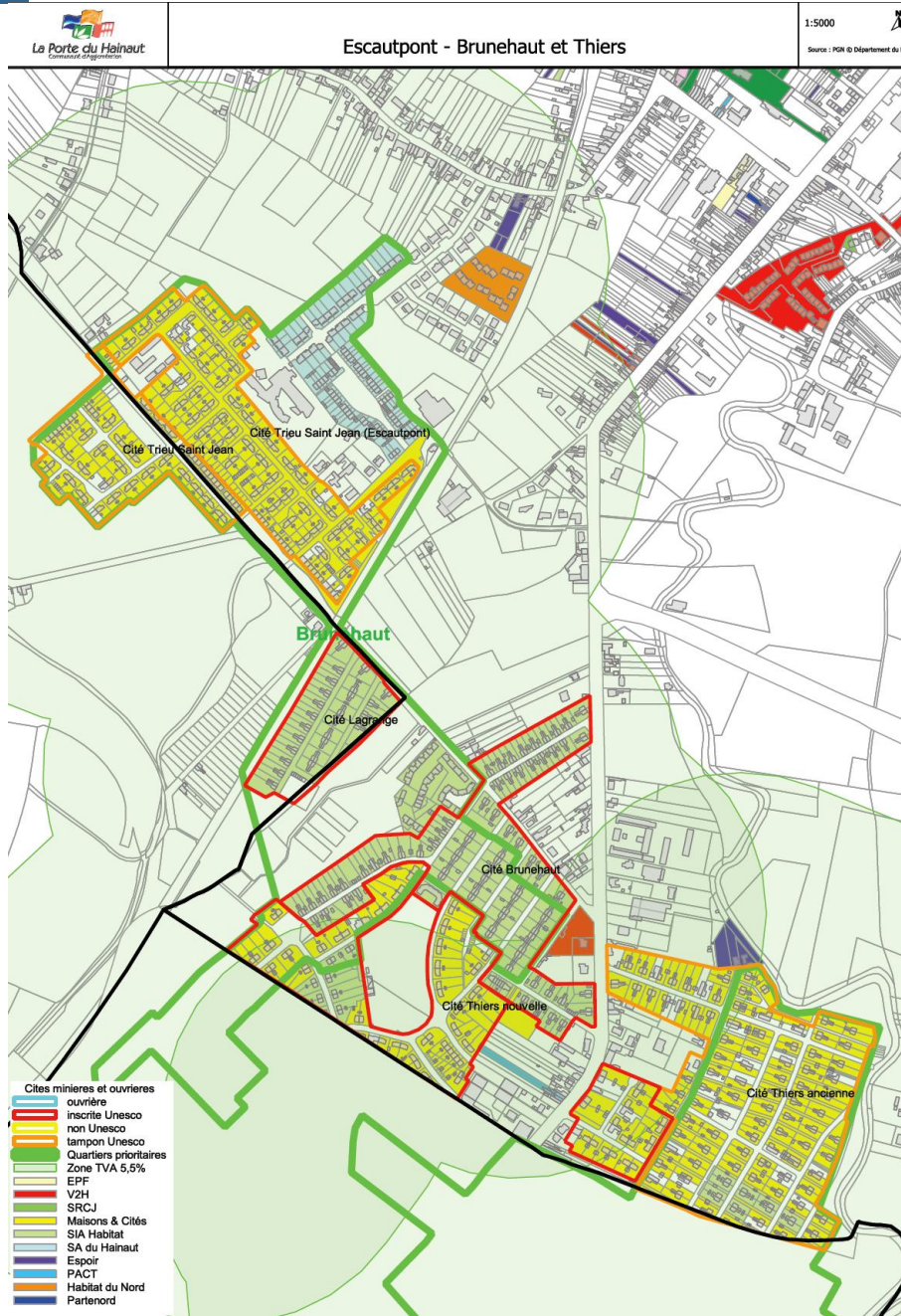
La cité Brunehaut est classée « cité remarquable » (et cité pilote) à l'Unesco.

A noter, 23 logements individuels ont été récemment construits sur le site, mais ne sont pas livrés à ce jour, suite à la découverte de malfaçons au niveau des garages (résidence le Vivier).

La cité Lagrange est une cité pavillonnaire qui regroupe **50 logements individuels miniers appartenant à SIA Habitat** localisés sur la commune d'Escoutpont. Cette cité est classée « cité témoin » à l'Unesco.

Elle est fléchée en priorité 2 du bailleur concernant l'Investissement Territorial Intégré.

La Pastorale est composée de 46 logements individuels appartenant à la SA du Hainaut, rénovés entièrement dans le cadre du projet de rénovation urbaine du corridor minier. A proximité, 30 logements individuels SA du Hainaut sont également présents place du collège.



Enfin, **la cité Thiers Nouvelle** est composée de 85 logements Maisons & cités, dont 23 sont repris dans le périmètre prioritaire Brunehaut.

Sur les 85 logements recensés :

- 80 logements ont fait l'objet d'une rénovation avec chauffage central,
- 3 logements d'une rénovation avec chauffage central et isolation thermique,
- 1 logement est rénové sans chauffage central,
- 1 logement est non rénové à ce jour.

Les ayants droit présents sur le quartier prioritaire

Sur la base des éléments transmis par les bailleurs, nous recensons **120 ayants droit** sur le quartier prioritaire Brunehaut, dont l'âge moyen est de 81.13 ans.

Un enjeu de peuplement est ainsi pointé avec la disparition progressive des ayants droit et le repeuplement progressif des logements.

NOMBRE D'AYANTS DROIT PAR CITE ET BAILLEUR

Bailleur	Nom de la cité	Nombre d'ayants droit
SIA Habitat	Cité Brunehaut escautpont	27
	Cité nouvelle escautpont	3
	Cité Lagrange Raismes	3
	Cité Thiers Escautpont	1
Maisons et cités	Cité thiers nouvelle	51
	Cité Trieu St Jean	35
Total Ayants droit		120

Source : bailleurs

IV.3. LES PROJETS HABITAT

Les projets réalisés ou en cours

Depuis 2008, **un projet de rénovation urbaine du Corridor Minier** a rassemblé 7 communes autour d'un même objectif : désenclaver et restructurer des espaces fortement marqués par le déclin de l'industrie minière et sidérurgique.

Les villes de Bruay-sur-l'Escaut et Escautpont ont été concernées par la rénovation urbaine du quartier Thiers, qui regroupe la **cité Thiers** (cité minière située à cheval entre les deux communes), la **place Henri Durre** ainsi que deux cités situées à Escautpont: la **Pastorale** et la cité **Trieu-Saint-Jean** .

Les cités ont fait l'objet de travaux de réhabilitation et/ ou résidentialisation.

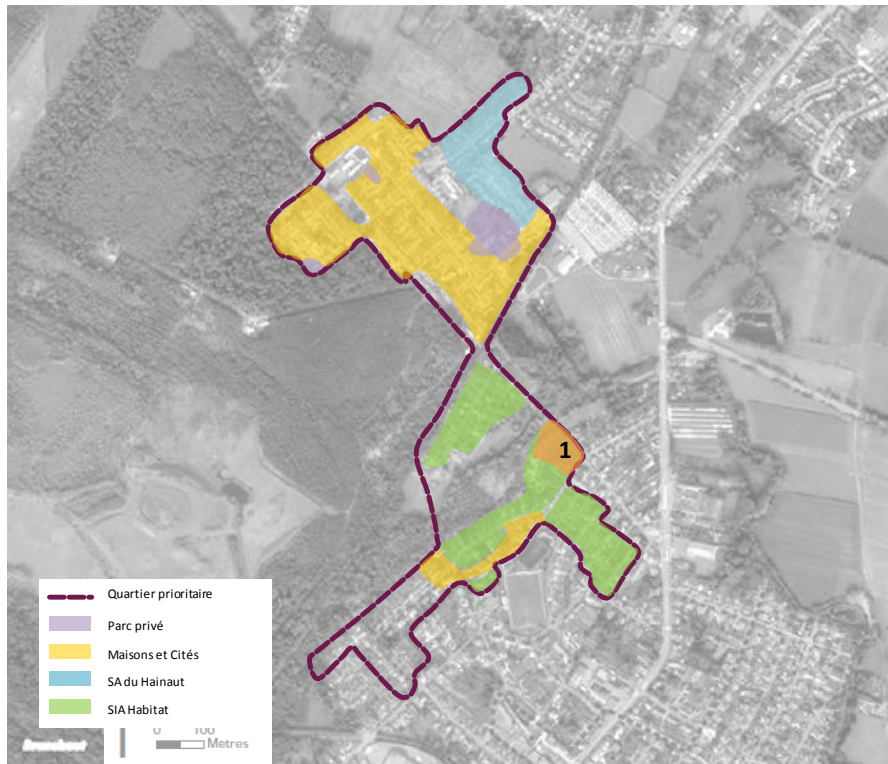
Au total, 724 logements à Bruay-sur-l'Escaut et Escautpont ont été concernés par des opérations d'amélioration de l'habitat.

- **La Pastorale** : réhabilitation thermique et résidentialisation (pose de portail sur l'ensemble des logements, aménagements divers, aménagements des espaces publics...).
- La **cité du Trieu Saint-Jean** (199 logements) et la **cité Thiers ancienne** (479 logements présents dans le quartier prioritaire Thiers Rivage porté par Valenciennes Métropole), côté Bruay-sur-l'Escaut et Escautpont (patrimoine de la Soginorpa)

(1) : Côté SIA Habitat, une **opération de construction de logements sociaux (résidence le Vivier)** a été engagée (cf. localisation sur la cartographie ci-joint).

Cette résidence n'est toujours pas livrée à ce jour, un procès est en cours avec le constructeur suite à un défaut de taille réglementaire repéré sur la largeur des garages.

« On l'appelle la cité fantômeelle est terminée depuis plus de deux ans mais pas d'attributions pour le moment. La largeur des garages n'est pas réglementaire »



Les projets programmés

Trois projets d'habitat sont repérés à proximité du quartier prioritaire Brunehaut.

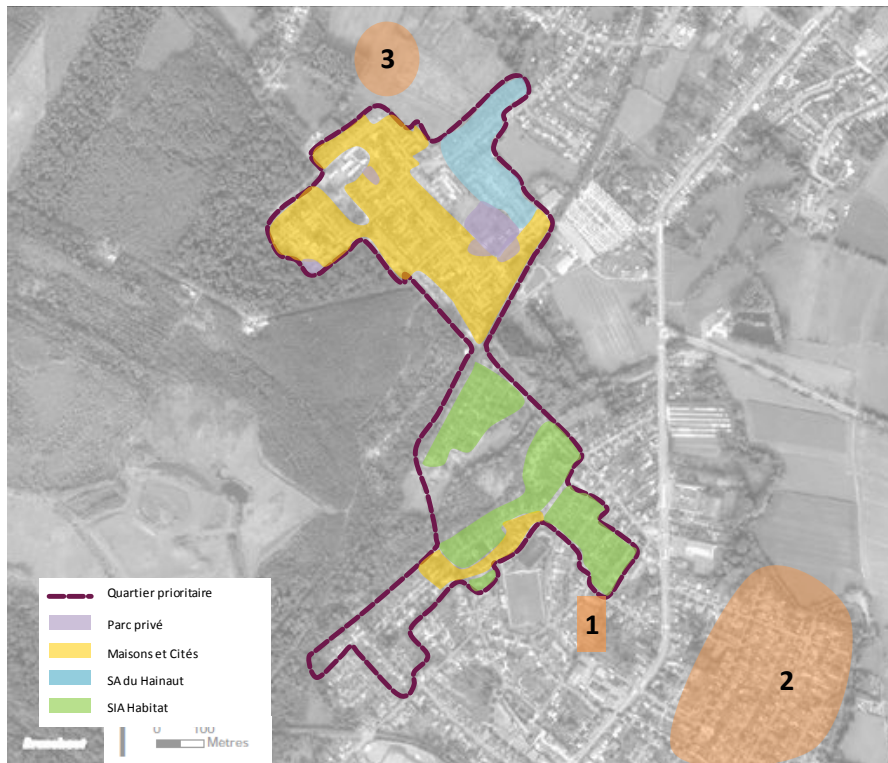
- (1) : Une **opération de construction de 10 logements locatifs sociaux + lots libres par Maisons & Cités** (8 PLUS, 2 PLAI et 4 lots libres).
- (2) : **La cité Thiers ancienne** (rattachée au périmètre priorité « Cité Thiers – Cité du Rivage » porté par la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole) va faire l'objet de la seule opération d'isolation thermique programmée par Maisons & Cités.
- (3) : un projet porté par la SOFIM : 57 parcelles libres et 24 logements individuels (secteur les trieux – Escautpont).

Des réflexions en cours

Une réflexion est en cours sur la démolition de garages sur la cité Trieu Saint Jean.

Une réflexion sur une action à engager autour des jardins en lien avec les connexions en cours de la trame verte vers les berges de L'Escaut.

« Le corridor écologique qui relie la forêt à la vallée de l'Escaut est en cours...C'est une qualité importante qui impacte notre site. Socialement, ça peut être intéressant car les jardins des maisons sont peu utilisés. On peut développer des actions dans ce sens là. Et faire des liens entre les gens...Créer une connexion entre le corridor écologique et la cité Thiers avec des cheminements... tout un travail qui pourrait être mené. »



V. REGARD SUR LA POPULATION

LA POPULATION DES QUARTIERS EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA CAPH

Nom du quartier prioritaire	Population en géographie prioritaire	Nombre de ménages estimé	Part des personnes de moins de 14 ans	Part des ménages de 6 personnes et plus	Part des ménages monoparentaux avec jeunes enfants uniquement
Centre	13980	5298	25,2%	7,6%	6,7%
Boulevard De La Liberté	3440	1311	23,3%	5,3%	9,0%
Schneider	2290	853	26,9%	7,7%	7,6%
Couture Savonnerie	1200	457	20,6%	4,8%	4,2%
Gambetta	1243	469	24,7%	8,5%	3,4%
Sabatier	2820	1091	21,9%	5,9%	5,4%
Brunehaut	1271	487	20,0%	6,3%	4,2%
Elnon	1436	602	23,9%	4,4%	8,9%
Collinière	1106	463	20,2%	5,0%	4,5%
Arenberg	1750	682	21,0%	8,3%	3,6%

LES REVENUS DES MENAGES

Nom du quartier prioritaire	Revenu médian 2011	Seuil de bas revenu	Indicateur de dispersion du revenu (déclaré) par unité de consommation en 2011	Part des bas revenus en 2011	Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage
Centre	8 000 €	10 700 €	135	38,7%	23,6%
Boulevard De La Liberté	8 400 €	10 700 €	120,9	34,2%	26,3%
Schneider	8 700 €	10 700 €	118,6	37,1%	27,0%
Couture Savonnerie	10 600 €	10 700 €	88	24,3%	24,5%
Gambetta	9 000 €	10 700 €	101,7	30,5%	29,3%
Sabatier	10 700 €	10 700 €	87,4	24,7%	23,4%
Brunehaut	9 700 €	10 700 €	89,5	25,1%	24,4%
Elnon	9 100 €	11 500 €	98,2	27,4%	25,5%
Collinière	10 100 €	11 500 €	92,7	22,0%	22,6%
Arenberg	10 500 €	10 700 €	81,5	17,0%	24,6%

Source : INSEE, Revenus fiscaux Localisés

V.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DU SITE EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Suite au décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, des indicateurs clés de la politique de la ville – issus du dispositif Revenus Fiscaux Localisés 2011 – sont mis à disposition par l'INSEE sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015.

Le quartier en géographie prioritaire BRUNHAUT regroupe une population de **1271 habitants, répartis en 487 ménages** (estimation réalisée par les services de la CAPH).

Ce quartier représente 4% de la population totale résidant en géographie prioritaire sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

Par comparaison aux autres territoires retenus en politique de la ville, les indicateurs du quartier prioritaire Brunehaut apparaissent légèrement plus favorables :

- 20% de la population est âgée de moins de 14 ans (taux le plus faible de l'ensemble des sites politique de la ville),
- 4.2% des ménages sont des ménages monoparentaux avec jeunes enfants uniquement (seul le quartier Gambetta propose un taux plus faible),
- 6.3% des ménages sont de grands ménages (composés de plus de 6 personnes),

En 2011, le **revenu médian des ménages sur le quartier Brunehaut est de 9700 euros** par unité de consommation.

Au regard des autres indicateurs, nous repérons sur le quartier un quart de ménages aux bas revenus et presque un quart de ménages recevant au moins une allocation de chômage. Ces proportions se situent dans la moyenne par comparaison aux autres sites prioritaires.

L'indicateur de dispersion est de 89.5 % sur le quartier Brunehaut, ce qui est faible par comparaison aux autres quartiers prioritaires.

Définitions :

L'indicateur de dispersion est le rapport entre l'écart interquartile (troisième quartile moins premier quartile) à la médiane, exprimé en %.

Part des bas revenus : part de la population vivant sous le seuil de bas revenus.

Le seuil de bas revenus repose sur une définition statistique. La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se rapprocher des standards européens.

Code	Nom du quartier prioritaire	Commune	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS	Nombre d'habitants
QP059056	Brunehaut	Escoutpont	Escoutpont	67.8%	4237
		Raismes	Lagrange et foret	23.2%	328

REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES AGES

	Brunehaut - Escoutpont	Brunehaut - Lagrange et foret	CAPH
0-14 ans	920 (22%)	69 (21%)	33155 (21%)
15 - 29 ans	843 (20%)	65 (20%)	29727 (19%)
30-44 ans	849 (20%)	67 (20%)	30857 (20%)
45-59 ans	786 (19%)	66 (20%)	31343 (20%)
60-74 ans	491 (12%)	32 (10%)	19155 (12%)
75 ans et plus	348 (8%)	29 (9%)	12793 (8%)
Nombre total d'habitants	4237 (100%)	328 (100%)	157029 (100%)

Source : CGET, KIT de données sexuées sur la base du RP INSEE 2010

REPARTITION DES MENAGES SELON LA COMPOSITION FAMILIALE

	Brunehaut - Escoutpont	Brunehaut - Lagrange et foret	CAPH
Ménages 1 personne	440 (28%)	44 (33%)	15806 (27%)
Ménages Couples sans enfant	341 (21%)	22 (17%)	14765 (26%)
Ménages Couple avec enfant(s)	610 (38%)	46 (34%)	19371 (34%)
Ménages familles monoparentales	176 (11%)	13 (10%)	6235 (11%)
Ménages Autres sans famille	33 (2%)	9 (6%)	1391 (2%)
Nombre de Ménages	1600	134	57568

Source : INSEE recensement 2010.

V.2. EN COMPLEMENT, QUELQUES ELEMENTS SOCIODEMOGRAPHIQUES (ECHELLE IRIS)

Les analyses suivantes se basent sur les données transmises par le CGET à l'échelle IRIS, dans le cadre du diagnostic territorial réalisé (KIT de données sexuées).

Des précautions sont à prendre, car les périmètres IRIS ne sont pas identiques aux découpages de la nouvelle géographie prioritaire.

Néanmoins, les données à l'échelle IRIS permettent de disposer de données sur l'activité, l'âge et la formation des populations.

67.8% de la surface du quartier Brunehaut est contenu dans l'iris Escoutpont (qui reprend l'ensemble de la ville) et 23.2% de la surface du quartier est contenu dans l'iris Lagrange et foret sur la commune de Raismes.

Il conviendra d'être vigilant à l'interprétation des chiffres suivants : les effectifs sur l'iris Lagrange et Forêt sont très faibles par comparaison à l'ensemble de la ville d'Escoutpont.

Une répartition de la population selon l'âge dans les moyennes de la CAPH

Au regard de la répartition de la population selon les tranches d'âge, nous ne relevons pas de spécificités particulières des iris concernés par le quartier prioritaire Brunehaut.

Les proportions se situent dans les moyennes de l'agglomération.

Par comparaison, à l'échelle régionale, en 2010 :

- *La part de population âgée de moins de 14 ans est de 20%.*
- *La part de population âgée de plus de 75 ans est de 7%.*

Plus de couples avec enfants sur la commune d'Escoutpont

En 2010, 38% des ménages vivant sur Escoutpont sont des couples avec enfants, ce qui est légèrement supérieur à l'EPCI (+4 points).

L'iris Lagrange et forêt se distingue par une proportion plus élevée de ménages composés d'une personne seule (33% soit 44 ménages) et de ménages « autre composition » (6% soit 9 ménages).

Par comparaison, à l'échelle régionale, en 2010 :

- *La part des ménages d'une personne est de 30.5%*
- *La part des couples sans enfants est de 25.9%*
- *La part des couples avec enfants est de 31.1%*
- *La part de familles monoparentales est de 10%*

TAUX D'ACTIVITE DES 15-64 ANS

Territoire	Nombre d'actifs femmes âgées de 15 à 64 ans	Taux femmes (en %)	Nombre d'actifs hommes âgés de 15 à 64 ans	Taux hommes (en %)
Brunehaut - Escoutpont	679	50,4%	950	72,3%
Brunehaut - Lagrange et forêt	38	40,0%	77	70,9%
CAPH	29470	58,1%	36820	74,2%

Source : CGET, KIT de données sexuées sur la base du RP INSEE 2010

TAUX D'EMPLOI DES 15- 64 ANS (AU SENS DU RECENSEMENT) PAR SEXE

Territoire	Nombre de femmes en emploi (15-64 ans)	%	Nombre d'hommes en emploi (15-64 ans)	%
Brunehaut - Escoutpont	527	39,1%	795	60,6%
Brunehaut - Lagrange et forêt	22	23,5%	50	46,0%
CAPH	23788	46,9%	30592	61,7%

Source : CGET, KIT de données sexuées sur la base du RP INSEE 2010

TAUX D'EMPLOI DES 15- 24 ANS (AU SENS DU RECENSEMENT) PAR SEXE

Territoire	Nombre de femmes en emploi (15-24 ans)	%	Nombre d'hommes en emploi (15-24 ans)	%
Brunehaut - Escoutpont	66	22,4%	102	34,0%
Brunehaut - Lagrange et forêt	3	13,6%	8	42,9%
CAPH	2304	23,0%	3102	30,6%

Source : CGET, KIT de données sexuées sur la base du RP INSEE 2010

Une femme sur deux en activité sur Escoutpont

En 2010, 50.4% des femmes de 15 à 64 ans vivant sur Escoutpont sont présentes sur le marché du travail (en emploi ou en recherche d'emploi), ce qui est inférieur de 7.7 points à l'ensemble de la CAPH (58.1%).

Le taux d'activité féminin sur l'iris Lagrange et forêt est très nettement inférieur à celui de la ville d'Escoutpont (-10.4 points).

L'écart est nettement plus faible concernant le taux d'activité masculin : 72.3% sur Escoutpont, 70.9% sur l'iris Lagrange et Forêt et 74.2% sur l'ensemble de la CAPH.

Par comparaison, à l'échelle régionale, en 2010 :

- Le taux d'activité féminin est de 62.1%.
- Le taux d'activité masculin est de 73.9%

Des taux d'emploi faibles

En 2010, 39.1% des femmes de 15 à 64 ans vivant sur Escoutpont sont en emploi (soit 7.8 points de moins par comparaison à l'ensemble de l'agglomération).

60.6% des hommes sont en emploi, ce qui est légèrement inférieur à l'ensemble de l'EPCI.

Le taux d'emploi est nettement plus faible sur l'iris Lagrange et forêt. Néanmoins, il convient de préciser que les effectifs sont très faibles.

Par comparaison, à l'échelle régionale, en 2010 :

- Le taux d'emploi féminin est de 52%.
- Le taux d'emploi masculin est de 62.9%.

Un taux d'emploi des jeunes plus faible sur Lagrange et forêt

En 2010, 22.4% des jeunes femmes de moins de 25 ans vivant à Escoutpont sont en emploi (contre 23% à l'échelle de la CAPH). Sur l'iris Lagrange et forêt, la proportion est de 13.6% (soit 3 femmes).

A l'inverse, les hommes de moins de 25 ans sont plus souvent en emploi que sur l'ensemble de la CAPH.

(34% sur Escoutpont et 42.9% sur Lagrange et forêt, contre 30.6% sur la CAPH).

Par comparaison, à l'échelle régionale, en 2010 :

- Le taux d'emploi féminin est de 25%.
- Le taux d'emploi masculin est de 30.6%.

TAUX DE CHOMAGE (AU SENS DU RECENSEMENT) PAR SEXE

Territoire	Nombre de chômeurs femmes (15- 64 ans)	%	Nombre de chômeurs hommes (15- 64 ans)	%
Brunehaut - Escoutpont	152	22,4%	154	16,3%
Brunehaut - Lagrange et forêt	16	41,1%	27	35,0%
CAPH	5682	19,3%	6227	16,9%

Source : CGET, KIT de données sexuées sur la base du RP INSEE 2010

PART DES NON DIPLOMES PAR SEXE

Territoire	Nombre de femmes non diplômées	%	Nombre d'hommes non diplômés	%
Brunehaut - Escoutpont	517	32,5%	340	24,9%
Brunehaut - Lagrange et forêt	65	54,6%	57	45,1%
CAPH	15350	25,9%	10975	21,0%

Source : CGET, KIT de données sexuées sur la base du RP INSEE 2010

PART DES HAUTS NIVEAUX DE FORMATION PAR SEXE

Territoire	Nombre de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	%	Nombre d'hommes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	%
Brunehaut - Escoutpont	38	2,4%	53	3,8%
Brunehaut - Lagrange et forêt	3	2,2%	0	0,0%
CAPH	3309	5,6%	3408	6,5%

Source : CGET, KIT de données sexuées sur la base du RP INSEE 2010

Un taux de chômage plus élevé sur l'iris Lagrange et forêt

En 2010, le taux de chômage féminin est de 22.4% sur la commune d'Escoutpont, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne de la CAPH (+ 3.1 points).

Chez les hommes, le taux de chômage se situe dans la moyenne de l'agglomération (16.9%).

Concernant l'iris Lagrange et forêt, les taux de chômage féminin et masculin sont plus élevés, ils atteignent respectivement 41.1% et 35%.

Toutefois, il est nécessaire de rappeler que les effectifs sont très faibles sur cet iris.

Par comparaison, à l'échelle régionale, en 2010 :

- *Le taux de chômage des femmes est de 16.2%.*
- *Le taux de chômage des hommes est de 14.8%.*

Des parts de non diplômés élevées

En 2010, 32.5% des femmes et 24.9% des hommes de 15 ans et plus ayant achevé leur scolarité et résidant à Escoutpont ne sont titulaires d'aucun diplôme.

Ces proportions sont supérieures à celles constatées sur l'ensemble de la CAPH (respectivement + 6.6 points pour les femmes et +3.9 points pour les hommes).

Concernant l'iris Lagrange et forêt, la part des non diplômés s'élève à 54.6% chez les femmes et 45.1% chez les hommes (soit respectivement 65 femmes et 57 hommes).

Par comparaison, à l'échelle régionale, en 2010 :

- *21.7% des femmes sont titulaires d'aucun diplôme,*
- *18.4% des hommes sont titulaires d'aucun diplôme.*

Une très faible part de hauts niveaux de diplôme

En 2010, seulement 2.4% des femmes et 3.8% des hommes de 15 ans et plus ayant achevé leur scolarité et vivant à Escoutpont sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.

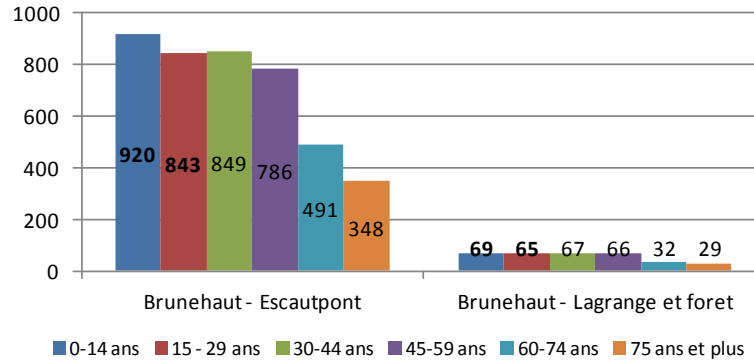
A l'échelle de l'agglomération, la proportion des femmes diplômées est de 5.6% (soit +3.2 points) et celle des hommes diplômés est de 6.5% (soit +2.7 points).

Par comparaison, à l'échelle régionale, en 2010 :

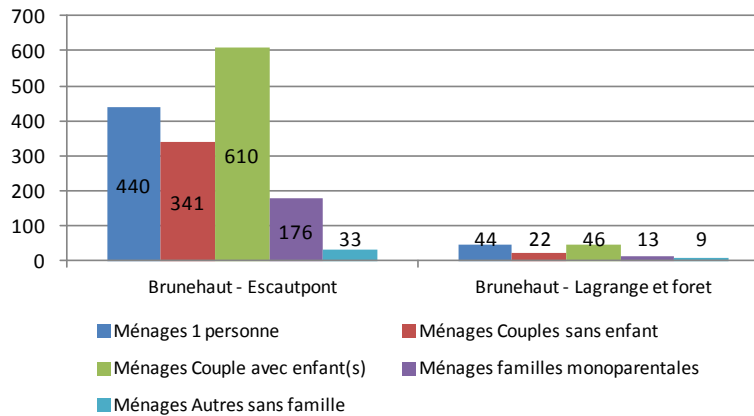
- *8.7% des femmes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.*
- *10.6% des hommes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.*

V.3. EN GUISE DE SYNTHÈSE, NOUS RETENONS SUR LE QUARTIER BRUNEHAUT

Répartition de la population des iris Escoutpont et Lagrange et forêt selon l'âge en 2010



Répartition des ménages des iris Escoutpont et Lagrange et forêt selon la composition familiale en 2010



- **Un revenu médian de 9 700 euros en 2011 et un quart de bas revenus (25.1%).**

- La part de population âgée de moins de 14 ans est la plus faible de l'ensemble des 10 sites retenus en politique de la ville (20%),
- Une part faible de ménages monoparentaux avec jeunes enfants uniquement (4.2%, proportion la plus faible après le quartier Gambetta).
- 6.3% de ménages composés de plus de 6 personnes.

Mais aussi en tendance, à l'échelle des IRIS :

- Une répartition selon l'âge qui se situe dans les moyennes de l'agglomération.
- Des taux d'emploi faibles sur Escoutpont et l'iris Lagrange et forêt par comparaison aux autres iris.
- **L'iris Lagrange et forêt présente de grandes fragilités au regard des indicateurs observés** (mais attention, les proportions sont basées sur des effectifs très faibles).

VI. LES ENJEUX SOCIAUX DU SITE

Remarque méthodologique

Cette partie qualitative présente un regard croisé sur les populations du quartier politique de la ville par les acteurs rencontrés en entretiens : les élus et services de la commune, les chefs de projet politique de la ville, les travailleurs sociaux du département (assistantes sociales, équipes PMI et cadres thématiques) et les bailleurs sociaux.

Sans être nécessairement agrémenté par des effectifs ou des données statistiques, il s'agit de **mettre en exergue les éléments saillants qui – du point de vue qualitatif des acteurs de terrain- caractérisent le territoire** par comparaison à d'autres territoires/quartiers sur lesquels ils peuvent être amenés à travailler. Cet exercice permet de poser, sous un angle qualitatif les enjeux sociaux du territoire retenu en géographie prioritaire.

Nous faisons le choix, sans les hiérarchiser, de rendre compte des points de vue entendus... :

« Il n'y a **pas de problématiques sociales prégnantes** qui se dégagent de manière spécifique sur le quartier Brunehaut au regard de la protection de l'enfance, des aides aux logements, des difficultés liées au logement, du suivi des allocataires du RSA »

Sur la population et les sous parties du site

« La **cité Trieu St Jean** ... pour moi ce n'est pas un seul et même quartier, ce sont des petits quartiers avec des habitants qui n'ont pas le sentiment d'habiter le même quartier »

« Les CAMUS devaient être détruits mais le Maire n'a pas souhaité le faire.... Car ce n'est pas cher en loyer et c'est très demandé ! Sogi doit nous faire un retour sur la qualité énergétique du patrimoine en QPV. Le Maire s'est battu pour garder cet habitat, où il y a très peu de turn over, les logements sont accessibles ... et très demandés. »

« **La pastorale**, ce n'est pas pareil que le quartier Brunehaut. **La pastorale a une identité de quartier très forte**. On est de la Pastorale. La pastorale est plutôt tournée vers le centre-ville d'Escoutpont et se distingue du quartier Brunehaut. Ainsi, il est parfois difficile pour des familles d'aller au centre culturel qui est plutôt sur le quartier Brunehaut »

« Il y a gros souci de peuplement **avenue Malanoye**. C'est l'enjeu ! On a des incivilités, des troubles du voisinage, le non respect de l'environnement, le manque d'entretien des logements ...On a des gens qui ont des camus entretenus avec des jardins qui donnent sur les logements dépotoirs !...Des difficultés sociales prononcées comme des problèmes d'alcool ...et autres. Ce n'est pas tout le monde... les gens très bien commencent à fuir car ils ne supportent plus la situation... »

« Sur **la cité Brunehaut**, on a beaucoup de personnes seules dû au vieillissement de la population et la présence d'ayants droit »

« On a une population assez jeune...mais il y a plus de jeunes sur Thiers que sur Brunehaut...On a eu deux fermetures de classe à l'école Brunehaut ces trois dernières années. Mais les tendances s'inversent, les effectifs de l'école ont beaucoup augmenté »

La cité Lagrange « On n'a pas d'écho, il ne s'y passe jamais rien. Une étude de peuplement a été réalisée par la SIA ...Ca montre qu'il n'y a pas de turn over, un très bon entretien, les gens sont super bien. »

Du point de vue des bailleurs sociaux :

« La cité Trieu Saint Jean est une cité plus récente, entièrement rénovée avec isolation thermique.... On a fait la résidentialisation du site en même temps que Thiers... les habitants ne voulaient pas qu'on mette des haies, ils arrachaient tout le soir On a une vigilance à avoir, un manque de participation citoyenne... il faut envisager des actions délinquance/ cadre de vie... »

Sur les services et équipements

« Une richesse du territoire réside dans **le très bon partenariat local** entre les services du département et le CCAS, le centre socioculturel mais aussi les associations caritatives »

« On a une interco des CCAS qui s'est mis en place avec condé, vieux condé, Fresnes Escoutpont. Mr le sous préfet voulait que les 4 communes créent un CIAS... les maires pas prêts, actions différentes, financements aussi, on ne voyait pas comment uniformiser les choses. On avait un ASV. Il y a deux postes à pourvoir sur l'arrondissement de Valenciennes : pour Fresnes Escoutpont et Vieux Condé Onnaing. »

Sur la santé

« On travaille aussi sur la santé : le sous préfet nous a fortement sollicités pour recruter un médiateur santé avec la commune de Fresnes »

« On doit travailler sur la santé ! Il faut aller au-delà de nos limites... si il y a le pôle santé côté condé, il est là mais on peut peut-être voir d'autres pôles ailleurs »

Sur l'insertion

« L'insertion, nous on y travaille beaucoup avec le GEIQ pro ... partenariat avec le PLIE, la mission locale, un poste AILE au centre social aussi.»

Sur la sécurité

« Sur la prévention de la délinquance, on est en train de signer avec l'Etat...Pas un CLSPD car Mr le Maire d'Escoutpont n'en veut pas mais on crée un protocole de participation citoyenne. C'est complémentaire à Voisins Vigilant »

Sur l'accessibilité

« Les habitants, à part sur l'axe Jean Jaurès, peuvent utiliser le tram... Pour les gens qui habitent dans les cités, la mobilité n'est pas concevable et restent dans le quartier malgré un outil mis à disposition ! L'utilisation est très faible. C'est à développer. Il y a du monde le matin et le soir, mais en journée personne. C'est les gens qui travaillent quoi. On met trois quart d'heures pour aller à valenciennes. »

« Un dernier point : l'isolement est à l'image du quartier, l'isolement des gens est très présente aussi... problématique sur le quartier »

Un enjeu de mutualisation avec Raismes

« Avec Raismes, on travaille mieux. Economiquement, il est judicieux d'avancer l'argument qu'il existe des structures de proximité et faire valoir un ensemble de choses ... qui pourront être intéressantes pour les habitants. Comment on peut bâtir ensemble ? » « Il faut creuser le lien Raismes Escoutpont. »

VII. LES RESSOURCES MOBILISABLES SUR LE QUARTIER

VII.1. EQUIPEMENTS ET SERVICES



Les entretiens réalisés avec les communes d'Escautpont et Raismes ont permis de localiser les équipements sur le site et ses abords.

Au regard de la carte ci-dessus, le quartier prioritaire Brunehaut regroupe peu d'équipements et services. Néanmoins, **ils sont situés à proximité immédiate du site**. Parmi eux, **les équipements sportifs et de jeunesse prennent une place importante** avec :

- La salle des sports Georges Draux
- Le complexe sportif Ferrat
- Le terrain de foot, au sud du site
- Le collège Jean Zay
- L'école Brunehaut
- Le centre de loisirs
- **L'ancienne mairie annexe**, collée au site et faisant office de bureau de vote



L'ancienne mairie annexe, sur Raismes

« Un local qui sert de bureau de vote pour éviter de faire déplacer les gens en centre ville. On n'a que 300 habitants donc c'est un nombre trop faible pour l'investissement ... c'est un quartier délaissé. »

- **Le centre social Agate**, sur la commune d'Escautpont. Son action tourne autour de 4 axes :
 - o Famille-jeunesse,
 - o Insertion famille,
 - o Éducation populaire culture,
 - o Éducation populaire sport et santé.

Au travers de ces 4 axes d'intervention, les objectifs sont les suivants :

- Sur l'axe santé :
 - o Développer les actions de prévention
 - o Rendre les habitants acteurs de leur santé
 - o Améliorer la réflexion sur la façon de se nourrir
- Sur l'axe parentalité :
 - o Créer un relais avec l'Éducation Nationale
 - o Renforcer le lien parental
 - o Faire en sorte que le centre soit un lieu ressource
- Sur l'axe insertion :
 - o Favoriser la prise d'initiatives au travers de projets collectifs valorisants
 - o Assurer une mission socioéducative de prévention et de lutte contre l'exclusion en passant par une dynamique d'insertion sociale et professionnelle
- Sur l'axe culture
 - o Rendre la culture accessible à tous



Centre social Agate

« Au sud, les gens vont plus vers Bruay. Le centre social rayonne au-delà. »

Pour précision, la partie Raismes du site étant excentrée du reste de la commune, ses résidents fréquentent davantage les équipements et services situés à Escautpont.

« Ceux qui vivent à Raismes physiquement fréquentent nos équipements et nos écoles ! Brunehaut est loin du centre de Raismes ! ...Les enfants vont dans les écoles d'Escautpont. »



Liste des équipements en quartier vécu

La CAPH et les communes concernées ont établi un listing des équipements à inscrire dans le cadre des quartiers vécus au titre de la politique de la Ville. Les quartiers vécus ne sont pas délimités géographiquement. Ils correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent. Ils permettent aux acteurs situés hors du quartier prioritaire de bénéficier de crédits spécifiques si son action impacte majoritairement les habitants de ce quartier.

Des équipements structurants présents sur le quartier :

- Le collège Jean Zay
- Le centre de loisirs municipal

Les équipements fréquentés par tous les habitants :

- Mairie et parc municipal Louis Delhays, rue Henri Durre

Equipements fréquentés par les habitants du quartier Brunehaut :

- Collège Jean Zay, place du collège, 3ter rue des Aulnes
- Centre de loisirs municipal, avenue de la Malanoye
- Salle des sports Georges Draux, rue des Acacias
- Salle Jean Ferrat et plateau sportif, chemin du Fortin

Les équipements fréquentés par les habitants du quartier Thiers – Brunehaut :

- Centre socioculturel Agate, 1a chaussée Brunehaut
- Ecoles maternelle et primaire Brunehaut, 118 rue Jean Jaurès

VII.2. REGARD SUR LA PLACE DES HABITANTS ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les conseils citoyens.

Sur la base d'un cadre de référence existant, la mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes,
- Garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.



La commune d'Escautpont

Afin de favoriser la participation citoyenne, la commune d'Escautpont met en place des **réunions publiques** avec les habitants quartier par quartier.

Dans le cadre du déploiement du conseil citoyen, la commune prévoit de s'appuyer sur les **comités d'usagers du centre social AGATE**.

« Les conseils citoyens...on n'a pas encore commencé. Dans le centre, il y a des comités d'usagers qu'on pourrait apparenter. Mais il faudrait creuser la dénomination de conseil citoyen. Nous, on veut travailler avec les habitants sur des projets qui les intéressent. Pour agir auprès des habitants, il faut que les projets les concernent directement. Sinon, ça risque d'être trop théorique ! Les habitants veulent s'occuper de ce qui se passe à leur porte. »

« Il faut davantage prendre en compte la dimension citoyenne dans la ville et ce qui concerne leur vie quotidienne... mettre la vie de tous les jours dans la citoyenneté. »

La commune de Raismes

Le quartier Lagrange situé sur le périmètre prioritaire est excentré de la ville de Raismes. Les habitants se tournent naturellement vers Escautpont et ses équipements.

Néanmoins, sur le quartier Lagrange, il existe un comité des fêtes du quartier qui organise différentes activités.

Des liens seront à prévoir avec la commune d'Escautpont pour la mise en œuvre des conseils citoyens.

« Le quartier Lagrange c'est un quartier pour nous difficile à gérer car il est complètement excentré... Les habitants vont sur Escautpont. On a un comité des fêtes qui organise des activités »

Le quartier Lagrange bénéficie de tous les dispositifs de la ville de Raismes comme par exemple le Fonds de Travaux Urbains.

La maison de quartier de Sabatier intègre les habitants du quartier Lagrange dans ses activités (ex : sorties familiales).

Un habitant du quartier Lagrange est au comité de direction de la Maison de quartier de Sabatier.

VIII. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Que retenir ?	
<ul style="list-style-type: none"> - Un ensemble de cités minières, « rattachées en un quartier QPV » pour atteindre le seuil des 1000 habitants. - Pas de cohérence du quartier d'ensemble. - Des sous ensembles avec des sentiments d'appartenance différents (populations tournées vers Escautpont et vers Bruay sur l'Escaut). - Un territoire déjà fortement impacté au nord dans le cadre de l'ANRU Corridor Minier. 	
Les atouts- Points forts	Les points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de renouvellement amorcée côté Escautpont - La présence d'équipements structurants et d'outils d'accompagnement des populations : <ul style="list-style-type: none"> o Le Centre socioculturel, o Le Collège Jean Zay. - Une proximité de la forêt domaniale et une présence forte de la nature qui participe à un cadre de vie de qualité. - Pour la partie Nord : une proximité du centre ville d'Escautpont - La mobilisation des outils d'insertion (Clauses, chantiers) dans le cadre des projets de résidentialisation et pour la gestion des espaces publics (côté Escautpont) et une mobilisation du partenariat autour de l'insertion. - Tout en étant en géographie prioritaire sur la base du critère des très bas revenus, le quartier ne se distingue pas sur des problématiques sociales spécifiques accrues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un quartier morcelé entre Raismes et Escautpont : <ul style="list-style-type: none"> o Une absence de cohérence du découpage administratif avec des habitants qui administrativement résident à Raismes mais qui profitent des équipements d'Escautpont. o Un clivage entre le traitement des espaces publics entre Raismes et Escautpont. - Un site avec une présence encore importante d'ayants-droit (120) qui implique une vigilance sur le repeuplement progressif. - Des freins à la mobilité malgré l'arrivée du tramway aux abords du site. - Une veille nécessaire sur la cité Lagrange au regard des indicateurs sociaux.
Enjeux stratégiques pour le site	
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur une meilleure articulation entre les deux villes d'Escautpont et de Raismes : Organiser une gouvernance coopérative pour développer entre les deux communes un traitement équitable sur l'ensemble du quartier - Anticiper la disparition progressive des ayants droit par une veille renforcée sur le repeuplement - Poursuivre la qualification des espaces publics, la valorisation du paysage et la reconquête paysagère vers les Berges de l'Escaut - Poursuivre les politiques de droit commun d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, - Mutualiser les moyens d'accompagnement des familles (DRE, accompagnement social des familles) 	